



DECLARATION
DU ROY,



*Qui donne pouvoir à la Chambre des Comptes de juger
plusieurs Procès contre des Comptables, pour malversa-
tions & abus.*

A Saint Germain en Laye le 21. Aoust 1559.

FRANÇOYS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE
FRANCE : A nos amez & feaulx les Gens de noz Comp-
tes à Paris, Salut & dilection. Comme pour reprimer & faire
la punition de plusieurs abbuz, larrecins & malversations qui
se commectent journellement par aucuns noz Officiers ayans
eu charges & manymens de noz Finances, & par leurs Com-
mis & Clercs, eussent esté commis par deffunt nostre tres hon-
noré Seigneur & Pere le Roy dernier deceddé, que Dieu

*Memorial
A A A.
fol. 6.*

A